pauvres ont moins de chance que les riches d'avoir justice devant les tribunaux, cela prouve que la société est plus malade que je ne le pensais, et je voudrais que l'on travaille pour lui administrer une bonne dose de remède pour la remettre dans de bonnes conditions à tous les niveaux; non pas seulement au niveau des pauvres, mais également au niveau des plus riches. Et s'il est vrai que l'on peut se permettre d'influencer la justice à ce point-là, cela devient révoltant et c'est pour cette raison qu'on appelle cela une société de violence.

Il faut absolument faire en sorte que telle classe de la société, quel que soit son portefeuille, lorsqu'elle a à faire face aux tribunaux, qu'elle soit confiante devant ces tribunaux d'obtenir justice, peu importe qu'elle soit en mesure ou non de payer le gros prix. C'est encore là, j'espère, un point sur lequel nous réfléchirons très sérieusement et que le solliciteur général du Canada pourra un jour ou l'autre avoir des amendements visant à assurer la plus grande protection possible à tous les citoyens dans l'application des lois, lorsque ces lois doivent être respectées par les tribunaux, quand quelqu'un s'est rendu coupable d'une façon quelconque devant la société.

Or, monsieur le président, je demande encore l'aide de tous mes collègues du Parlement. De grâce, ce soir sera encore la fin d'une journée mémorable. Un vote excessivement sérieux aura lieu. Pour ma part, je ne prends pas les choses à la légère, parce que demain et dans les jours, les années qui vont suivre, tout va dépendre du geste que nous poserons ce soir. Je n'ai pas de jugement à porter sur aucun député, qu'il soit pour ou contre. C'est à chacun de voir à son affaire, mais je pense que, comme l'a dit le député de Témiscamingue (M. Caouette) tout à l'heure, que non seulement nous avons le droit de voter selon notre conscience, mais nous avons également le devoir de voter selon la volonté de la population.

[Traduction]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je puis vous assurer que je serai bref, mais j'aimerais consigner au compte rendu quelques réflexions au sujet de cet amendement. Tout comme le député de Comox-Alberni (M. Anderson), je n'aime pas particulièrement cet amendement. Je suis en faveur du maintien de la peine capitale en cas de meurtre prémédité et j'estime que les policiers et les gardiens de prison ont besoin de protection. Je pense en outre que les mères de famille, les enfants et toute la société ont besoin d'être protégés par la peine capitale. Cela dit, je tiens à assurer au député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) que j'ai l'intention d'appuyer l'amendemen puisqu'il est préférable à l'abolition complète. Il vaut mieux maintenir que d'abolir la peine de mort pour les meurtriers d'un policier ou d'un gardien de prison.

Je félicite également les 38 députés ministériels qui ont opté pour le maintien de la peine de mort à l'étape de la deuxième lecture du bill. Je les incite de nouveau à appuyer cet amendement. Même si ce n'est pas un bon amendement, c'est mieux que l'abolition totale. Cet amendement rétablit la situation actuelle, c'est-à-dire la période d'essai de cinq ans. Cette période se terminera en décembre

Peine capitale

1977, et alors nous pourrons de nouveau prendre une décision après avoir étudié les résultats des périodes d'essai de 1967 à 1972 et de 1972 à 1976.

• (1650)

De nombreux députés ont rappelé que c'était un vote de conscience qui, partant, devait être libre. Comme je l'ai dit il y a un instant, j'ai de l'admiration pour les trente-huit députés ministériels qui ont voté contre ce bill à la deuxième lecture. Leur vote a vraiment été libre, mais celui des membres du cabinet et des secrétaires parlementaires semble indiquer qu'ils n'ont pas joui de la même liberté que les simples députés ministériels. Beaucoup ont cité Burke pour soutenir qu'ils avaient le droit de montrer la voie à leurs commettants. En 1794, Burke a déclaré, dans un discours prononcé à Bristol (Angleterre):

Votre représentant n'est pas seulement un travailleur zélé mais un homme de jugement, et il vous trahit au lieu de vous servir s'il sacrifie ce jugement à votre opinion.

On oublie, en général, que Burke perdit ses élections en 1794. Je dis que bien des députés risquent de perdre les prochaines élections s'ils ne font pas plus de cas des vœux de leurs commettants.

M. Railton: Qu'à cela ne tienne! Il serait regrettable de penser que vous adoptez cette position pour vous faire réélire

M. Horner: Non, je crois sincèrement être du même avis que mes commettants, et tout député se doit de représenter les siens. Il arrive que nous ne soyons pas du même avis qu'eux, mais nous nous devons de les représenter. J'estime qu'en adoptant l'amendement à l'étude nous aiderons à faire du Canada un meilleur endroit où vivre. Voilà vraiment pourquoi je me suis présenté candidat aux élections, et j'espère que le député aussi l'a fait pour aider à édifier un meilleur Canada. Il me donne à entendre qu'il y travaille, mais il ne le fera certes pas s'il vote comme il l'a fait dans ce cas-ci. Le député de Mississauga (M. Abbott) a fait quelques interruptions au cours du débat cet après-midi. Il a des ennuis dans sa circonscription car ses commettants sont pour la plupart partisans de la peine de mort.

Une voix: Comment le sauriez-vous?

M. Horner: J'ai bien des amis à Mississauga.

M. Whelan: Le procureur général de l'Ontario, M. McMurtry, habite cette circonscription, et il est conservateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'hésitais à intervenir, mais j'estime que le député s'attache depuis le début de son discours à porter des jugements ou à faire des réflexions sur la manière dont les députés ont voté, ce qui est interdit par l'article 35 du Règlement. Je dois ajouter que ses observations ne se rapportent pas au sujet actuellement à l'étude. Il devrait parler de l'amendement ou du bill.

M. Horner: Je tiens à vous remercier d'avoir pris ma défense, monsieur l'Orateur. Ces députés me posaient des questions, m'interrompaient et détournaient mon attention de l'argument convaincant que je veux présenter.